

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 04 DECEMBRE 2015 à 19 h 30

Présents : *Présents* : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, Mme COLLEMARE Françoise, M. LEMAIRE Michel, Mme CARTIER Alice, Mme BECQUET Laurence, M. GUERARD Maurice, M. POHER Jean-Claude, M. DIJON Michel, M. POULAIN Alain

Absentes excusées : Mme HUCHER Béatrice, Mme POTTIER Morgane
Absents : M. BOURDON Claude, M. DUVEY Marc
Mme LEBEC Sandra donne procuration à Mme BECQUET

M. Bernard AUBRY donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent pour mémoire, pas d'observation.

DEMANDE SUBVENTION AIDE PARLEMENTAIRE : Travaux Vitrail de l'église :

Dans le cadre des travaux de restauration des couvertures de l'église Saint-Ouen, l'Atelier de vitrail situé à Plasnes avait restauré la grande baie (rosace) face à la pharmacie et déposé le vitrail côté transept sud, très détérioré, et mis en caisse pour conservation. Ce vitrail étant stocké dans les archives, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire restaurer ce vitrail par le même artisan. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis relatifs à ces travaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Décide de confier ces travaux à l'Atelier de Vitrail situé à Plasnes « Gwenn Glass »,*
- *Accepte les devis de restauration qui s'élèvent à la somme de 2469.16 € TTC et protection pose raquette 1177.46 € TTC,*
- *Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental,*
- *Sollicite une subvention au titre de l'aide parlementaire,*
- *Décide l'inscription en Section Investissement des sommes au BP 2016 (total 3646.62 € TTC).*

Ce dossier sera adressé à Mme DURANTON Nicole, Sénateur, pour le dossier Aide Parlementaire.

DEMANDE SUBVENTION : Changement de menuiserie Ecole :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été entrepris de changer annuellement des menuiseries à l'école d'Harcourt, les portes et fenêtres datant de la construction de l'école soit vers 1950. La commune a déjà procédé au changement d'huisseries dans une classe et dans la cantine. Le conseil municipal a décidé de poursuivre cette opération.

En conséquence, Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour le remplacement de 4 baies vitrées dans une nouvelle classe. Il a été également décidé d'ajouter des volets aux fenêtres déjà remplacées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Décide de retenir le devis de M. DUHUTREL qui s'élève à la somme de 6936 € HT soit 8323.20 € TTC (pose 4 baies + volets dans une classe) et décide également de retenir le devis des volets qui s'élève à la somme de 4186 € HT (volet 498 € x 7 volets + main d'œuvre 700 €).*
- *Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,*
- *Décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire,*
- *Indique que cette dépense sera inscrite au BP 2016 en Section Investissement.*

DELIBERATION : révision loyer bail commercial, salon de coiffure :

Monsieur le Maire donne lecture du bail commercial de Mme HUE Isabelle, coiffeuse, occupant un local jouxtant la salle polyvalente et nous rappelle quelques conditions contenues dans la convention : REVISION DU LOYER A L'EXPIRATION DE CHAQUE PERIODE TRIENNALE EN FONCTION DE L'INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION PUBLIE PAR L'INSEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'augmentation prévue en tenant compte du nouvel indice Insee au 1^{er} trimestre 2015 soit 1632. Le loyer est donc fixé à 574.32 € (cinq cent soixante-quatorze Euros trente-deux centimes) payable à terme échu à compter du 1^{er} novembre 2015.

M. Bernard AUBRY soulève le problème de la consommation du fuel à la salle polyvalente. Actuellement, seul le salon de coiffure est chauffé, cependant la commune règle la totalité du coût du chauffage. La chaudière peut lâcher à tout moment (très vétuste) ; c'est pourquoi M. AUBRY a demandé un devis par précaution. Il évoque également une clause du bail dont il est noté que le locataire devra régler 38 % de la consommation du chauffage.

DELIBERATION : livret « nouveau-nés » : choix de l'organisme bancaire :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune accorde à chaque nouveau-né dont les parents sont domiciliés à Harcourt un livret de Caisse d'Epargne avec une participation communale de 16 €. Auparavant, la Caisse d'Epargne avait le monopole pour les livrets naissance. Il s'avère que les parents ont le libre choix de l'organisme bancaire et que la commune ne peut imposer le choix de la banque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir de verser 16 € aux nouveau-nés dont les parents sont domiciliés à Harcourt à charge pour eux de fournir un Relevé d'Identité Bancaire de la banque de leur choix au nom de l'enfant.

DELIBERATION pour adhésion à la convention au service de médecine préventive du CDG 27 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention avait été signée auprès du Centre de Gestion 27 pour l'affiliation au service de Médecine avec effet au 1^{er} janvier 2014 (durée 3 ans). Le Centre de Gestion propose à la commune la nouvelle convention du CDG 27 de médecine préventive pour le suivi médical des agents communaux (Art 3 II conditions mise en œuvre A et B sont modifiés). Monsieur le Maire donne lecture de celle-ci. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ❖ D'adhérer au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de l'Eure avec effet au 1^{er} janvier 2016 (une visite tous les 2 ans, coût par agent 65 € à partir du 01/01/2016),
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune d'Harcourt et le Centre de Gestion de l'Eure,
- ❖ Accepte les articles modifiés Art 3 II conditions de mise en œuvre A et B.
(pour info : coût par agent 2014 = 56 €, 2015 = 62 €, 2016 = 65 €)

DELIBERATION pour vente ancien châssis et évier inox :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les agents des services techniques ont mis de l'ordre dans le matériel entreposé aux ateliers. Monsieur le Maire propose de vendre un châssis de remorque ainsi que l'ancien évier de la cantine scolaire. Les autres matériels seront évacués à la ferraille. Suite à la mise en place d'affiches chez les commerçants d'Harcourt pour la vente de ce matériel, des administrés ont été intéressés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne son accord pour :

- *Céder le châssis de remorque à M. MESNIL François pour un montant de 150 €,*
- *Céder l'évier 2 bacs en inox à Mme DUPERROY Valérie pour un montant de 50 €,*
- *Un titre de recette sera adressé aux personnes citées ci-dessus par le biais de la Perception de Brionne.*

RENEGOCIATION D'UN EMPRUNT :

Monsieur le Maire a chargé M. GUERARD Maurice, conseiller municipal, de contacter le Crédit Agricole pour renégocier l'emprunt des travaux église TC n° 1 à un taux de 4.35 % (90 000 € - 15 ans). M. GUERARD a pris contact avec Mme GAY (CANS Bois-Guillaume, notre interlocutrice), il fait part de son étonnement car normalement les banques ne renégocient pas les emprunts accordés aux collectivités locales.

Néanmoins, une proposition pourra être remise après l'échéance du 1^{er} janvier 2016. Pour mémoire, il est remis un tableau des annuités d'emprunts pour l'année 2016 et une perspective des annuités sur 5 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme CELLIER-SANDERS Catherine concernant la vitesse excessive des véhicules rue de la libération. M. AUBRY propose l'installation de deux radars pédagogiques dans les deux sens (deux radars à disposition à l'Intercom). Ces appareils font du comptage (nombre de véhicules jour/nuit, vitesse, etc...). Un courrier sera adressé à M. et Mme CELLIER.
- CONVENTION Mme FOLLIN Jennyfer :

Monsieur le Maire informe le renouvellement de la mise à disposition de Mme FOLLIN Jennyfer pour la période du 04 décembre 2015 pour une durée renouvelable de 3 mois. Le conseil municipal renouvelle l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer cette convention (y compris le renouvellement).

TOUR DE TABLE

- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Mme BIDAULT, médecin, concernant le cabinet médical. Celle-ci s'est réunie avec ses collègues et a informé qu'elle et ses collègues ne souhaitaient pas travailler avec la SILOGE. Les infirmières et médecins souhaitent réaliser un projet commun sur une parcelle de terrain donnant sur la rue principale avec la pharmacie. Dans l'attente, un médecin souhaite trouver néanmoins un autre endroit pour consulter en parallèle avec sa collègue. M. AUBRY insiste sur le fait que le besoin de local est primordial et pense à titre personnel que si les médecins s'en vont d'Harcourt, cela représentera un échec pour la commune.

- M. POHER s'est rendu à l'Assemblée Générale du Syndicat d'Eau à Thuit-Signol, il donne un compte-rendu (l'abonnement passera à 5 € par an et le Pays Risle-Charentonne intégrera le SERPN en 2016).
- M. DIJON Michel signale des pavés manquants en face de M. AULNEY Christian au niveau du ralentisseur. Il propose au conseil municipal une augmentation de 0.50 € pour les bons des anciens soit deux bons de 10 € par personne à partir de 65 ans, le conseil accepte cette augmentation. Il rappelle que le repas des anciens aura lieu le 06 mars et a contacté le traiteur de l'année dernière.
Le conseil municipal lui suggère de voir avec le traiteur de l'Auberge d'Harcourt également.
- M. POULAIN Alain rappelle sa demande du mois dernier : intervention de France Télécom pour le poteau téléphonique qui penche au hameau du Bocage (près de la propriété de M. CHAPAS). Il félicite la commission « Illuminations Noël ».
- Mme COLLEMARE Françoise signale une lampe de grillée rue Pinchon à l'arrêt de bus (devant la propriété de M. DUFOURG). Elle informe qu'il n'y aura pas de repas de Noël à la cantine scolaire cette année.
- Elle tient à féliciter les agents des services techniques pour la réalisation des marches pour accéder à la boîte aux lettres à Beauficel.
- Monsieur le Maire rappelle quelques dates :
 - Cérémonie des vœux le vendredi 22 janvier 2016
 - Commission travaux le jeudi 10 décembre 2015 à 9 h 00
 - Et prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 07 janvier 2016 à 19 h 30.
- Michel LEMAIRE informe :
 - 1) Il a assisté à la réunion « commission voirie » présidée par Pascal FINET, Vice-Président de l'Intercom du Pays Brionnais, le vendredi 27 novembre 2015, en résumé :
 - a) Bilan d'activités (année 2014)
 - Enoncé des coûts journaliers : exemples :
 - Main d'œuvre (210 €/jour et par agent)
 - Tractopelle JCB (70.80 €/jour) etc...
 - Matériel : consommation carburants (32033.39 €) entretien (43091.22 €)
 - Temps passé 2014 pour le compte de la CCRCB en jours :
 - Emulsion PATA : 210 jours
 - Pose 0/63 en rive : 30 jours
 - Fauchage accotements : 115 jours, etc...
 - Fauchage (2 coupes chaque année) : du 19/05/14 au 13/06/14 (4 agents en travail posté) et du 25/08/14 au 08/10/14 (3 agents en travail posté).

b) Investissements de l'année 2014 :

- Travaux faits par les entreprises extérieures (Viafrance, Toffolutti) : 2 838 879.74 € (reste à charge)
- Investissement divers : 18 000 €
- Matériel : 82 001.40 € dont le tractopelle (75 236.40 €)
- Projet de programme 2015 pour l'investissement.

Six chantiers pour le canton avaient été reportés. Le tout est d'un montant de 173 921 € en reste à charge pour l'IPB. Deux concernent Harcourt : rue aux roux (assainissement en traverse 36 906 €) et Rue du château (assainissement en traverse 23 901 €).

La compétence « voirie » ne va pas disposer d'assez d'argent pour les 6 interventions. Donc, les choix seront faits en fonction des paramètres suivants : sécurité des biens des personnes en 2016.

2) La compétence « voirie » a nettoyé les bordures des routes traversant les bois des ruflets et du Bocage récemment.

3) M. LEMAIRE Michel a demandé des devis pour faire une première émulsion de la partie de la rue de la Piquetière non revêtue jusqu'au n° 10 et un autre devis pour le parking entre l'église et la mairie (3 places).

4) M. DECARIS, architecte des bâtiments de France, est venu à l'église ce mercredi 02 décembre 2015. Michel LEMAIRE lui a demandé de donner son avis sur la qualité des vitraux de l'église d'Harcourt. Il a estimé que ces vitraux étaient de qualité et notamment ceux réalisés par l'entreprise Marette et Duhamel d'Evreux (entre 1850 et 1900). Ils méritent donc une protection par l'installation de raquettes (grilles).

Nous pouvons bénéficier de subventions ; il appuiera la demande même pour les restaurations. Dans un premier temps, si nous manquons de moyens financiers, M. LEMAIRE estime que des raquettes doivent être fixées pour protéger les vitraux de ces maîtres-verriers dont les noms ont été énoncés ci-avant.

Il demande que :

- Le bas du clocher soit nettoyé
- Les nombreux chasubles, dalmatiques, conopées et chaperons datant du 19^{ème} siècle soient protégés, etc..., donc, préservés d'une lente mais sûre dégradation qui mènerait à leur destruction. C'est une riche collection qui fait partie de notre patrimoine et est le fruit de milliers d'heures de travail effectués par nos ancêtres salariés.
- Marelle préau de l'école : réalisation agents IPB prévue été 2016
- Rue aux roux : dépose terre-mac IPB agent voirie

5) Il demande que les compte-rendus du conseil municipal tiennent sur les panneaux d'affichage (Chrétienville, Bocage) –voir la colle ou autre solution–.

6) Il félicite les conseillères, Laurence BECQUET, Sandra LEBEC et Béatrice HUCHER, pour le choix des décorations de Noël et leur répartition dans le village.

Mme Claudette LANG est satisfaite de la taille de la haie ceinturant le cimetière de Chrétienville. Cependant, des améliorations doivent être apportées :

- Démoussage du mur,
- Enlever le lierre restant,
- Couper les têtes des arbustes et les branches qui touchent le mur,
- Biner les racines de lierre et ramasser les feuilles,
- Restaurer le mur à la hauteur du virage qui mène chez Mme LAVIGNE.

Fin de la réunion à 22 H 00.

Prochaine séance de conseil municipal le jeudi 07 janvier 2016 à 19 h 30.

